

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 17/12/2024, une enquête publique sera ouverte, **entre le 20 janvier 2025 au 21 février 2025 inclus**, préalablement à la décision concernant la demande de permis de construire numéro PC 084 129 24 A0016, déposée en la mairie de Sorgues le 29 février 2024 par la SAS CVE SOLAR pour **la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Poudrerie » localisée sur la commune de Sorgues (84700 – Vaucluse), parcelles cadastrales DC 38 - 37 - 36 - 35 - 20 - 19 - 18 - 17;**

Caractéristiques du projet : centrale photovoltaïque au sol :

Superficie de l'ensemble des parcelles : 73,7 ha

L'emprise clôturée de l'installation: 3,6 ha

Nombre de panneaux : 6032 environ

Puissance : 3,6 MWc

2 postes de transformation: 30 m²

1 container de stockage : 15 m²

Adresse du siège de l'enquête publique : Mairie de Sorgues - Service Urbanisme – rue de la Coquille à SORGUES (84700)

Madame Florence REARD, est désignée par le Président du tribunal Administratif de NÎMES en qualité de Commissaire Enquêtrice. Elle se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes au Service Urbanisme de Sorgues (siège de l'enquête publique) situé rue de la Coquille – 84700 SORGUES

- le lundi 20 janvier 2025, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;
- le mercredi 29 janvier 2025, de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 11 février 2025, de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 21 février 2025, de 14h00 à 16h30 (clôture de l'enquête publique).

Des informations sur le projet peuvent être également demandées au porteur de projet :

– auprès de Madame RAYMOND Yolaine – Tél. : 06 80 56 90 61– mail :yolaine.raymond@cvegroup.com

– ou Monsieur LAURENT Olivier – Tél. : 06 34 55 58 56 – mail : olivier.laurent@cvegroup.com

– ou par voie postale à l'adresse : SAS CVE SOLAR – demeurant 5 place de la Joliette -13002 MARSEILLE

Pendant toute la durée de l'enquête :

1) le public peut consulter le dossier qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis MRAe PACA (Autorité Environnementale), ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAe :

– En version numérique aux adresses internet suivantes :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5862>

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

– En version papier ou sur un poste informatique à la Mairie de Sorgues « Service Urbanisme » – rue de la Coquille à SORGUES (84700) (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

2) le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « dématérialisé » accessible via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5862>

en cas de problème technique, les observations et les propositions du public peuvent être transmises par courriel : ddt-permis-etat@vaucluse.gouv.fr

- ou sur un poste informatique, mis à disposition du public à la mairie de Sorgues, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ;

- ou sur le registre « papier » d'enquête ouvert à cet effet à la Mairie de Sorgues (siège de l'enquête publique) ; aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30;
- ou en les adressant directement par voie postale à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, à l'adresse suivante :
Enquête publique – Centrale solaire photovoltaïque au sol « La Poudrerie» Mairie de Sorgues
« Service Urbanisme » – rue de la Coquille à SORGUES (84700)

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations et propositions du public sera clos par la commissaire enquêtrice qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie de Sorgues et à la préfecture de Vaucluse consultable sur le site internet, pendant 12 mois, à l'adresse suivante :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure d'instruction, le permis de construire pourra être accordé avec ou sans prescriptions ou refusé, au titre du Code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.